

Communiqué de Presse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DÉLÉGUÉS DE LA CARMF 2011

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DU BILAN

L'Assemblée générale des délégués, qui s'est déroulée le samedi 17 septembre 2011, a permis d'exposer :

- le bilan et compte de résultat de l'année 2010,
- les placements mobiliers et immobiliers,
- le rapport de la Commission de Contrôle.

À l'issue de ces présentations, les délégués ont approuvé à une très grande majorité les comptes de la CARMF pour l'exercice 2010. Le résultat a été de **98,10 %** de "OUI" et de **1,90 %** de "NON", soit 414 voix contre 8 sur un total de 422 suffrages exprimés.

RAPPORT MORAL

Un deuxième vote, sur le rapport moral, a été très favorable à la poursuite de la politique du Conseil d'administration avec **94,99 %** de "OUI" et de **5,01 %** de "NON", soit 379 voix contre 20 sur un total de 399 suffrages exprimés.

MOTION ASV

L'Assemblée générale des délégués de la CARMF a enfin adopté à **79,13 %** des suffrages exprimés (**326** voix "POUR" et **86** voix "CONTRE") la motion suivante :

« L'Assemblée générale de la CARMF prend acte de la volonté des pouvoirs publics, des caisses maladie, et de la majorité des syndicats médicaux de maintenir le régime ASV.

Elle est persuadée que sur le long terme, une fermeture est plus juste.

Elle considère que la solution envisagée par les syndicats et le Conseil d'administration est préférable aux propositions IGAS 2006 ou DSS 2011.

Toute réforme est urgente, faute de quoi le coût serait plus important par la faute des Pouvoirs Publics. »

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (127 000 cotisants, 62 500 prestataires). Elle recueille chaque année plus de 1,9 milliard d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 1,7 milliard d'euros de prestations, la différence sert à payer la compensation nationale, l'excédent étant mis en réserves.